Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 5

Rubrik: Inspectorat

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inspectorat des ruchers du canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs, voici quelques recommandations sur les travaux du mois.

- Contrôler régulièrement les chutes naturelles des varroas. En cas d'infestation excessive (chute de 1 à 3 varroas par jour), les **traitement ponctuels** à l'acide formique sont possibles, pour autant que les hausses ne soient pas posées.
- Les colonies très fortes présentant des signes d'essaimage pourront être maîtrisées en leur prélevant des cadres de couvain naissant + abeilles **pour former des nucléis de réserve** (important).
- Les essaims peuvent être traités à l'acide oxalique (par vaporisation) lors de la mise en ruche. Il est préférable d'isoler ces futures colonies à un emplacement éloigné du rucher de production.
- Les cadres à mâles seront découpés dès que le couvain sera operculé.
- Les premiers élevages de reines sont à prévoir pour renouveler votre cheptel. Ou alors passer vos commandes au plus vite chez les moniteurs SAR.
- N'oubliez pas de compléter votre fiche d'effectif.

MISE EN GARDE : l'article paru dans le journal d'avril sur les traitements à l'amitraze est **inapproprié et inconvenant.** Outre ses **effets cancérigènes,** ce produit n'est **pas homologué.**

Bonne récolte !

L'inspecteur cantonal

À VENDRE

rucher

Etat de neuf, 4 m × 2,4 m,
12 ruches,
aménagement intérieur super.

Valeur **Fr. 20 000.–,** prix à discuter.

Tél. (032) 487 43 16,
après 15 heures.

À VENDRE

tabac pour pipe et enfumoir

Fr. 6.– par kg, min. 2 kg + port.

A. Duruz, 1743 Villarsel-le-Gibloux
Commande par carte postale ou
par tél. (026) 411 23 31, dès 19 h.